Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 31

OBJET :

Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Guillaume Budé de Yerres pour un séjour pédagogique à ANGERS

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le six octobre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard NUSBAUM, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE (présent à 19 h 36, à partir du point n° 3), Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
M. Jean Paul REGEASSE donne pouvoir à Jean TUPKOVIC jusqu'à 19 h 36, pour les points n° 1 et n° 2
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
Mme Marie-Pierre DESPRES donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT

Absent excusé :
M. Serge LUGUET

Secrétaire de séance : Mme Camille BONADONA

Reçu en préfecture
le 15/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc111926H1-DE

Publication le 15/10/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 2026/10/107

OBJET : **Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Guillaume Budé de Yerres pour un séjour pédagogique à ANGERS**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que le Collège Guillaume Budé de YERRES a organisé un projet pédagogique du 11 au 13 mai 2026 à ANGERS à destination de 39 élèves de 5ème, 4ème et d'un élève en classe ULIS,

CONSIDERANT que le projet inter-établissements musical et culturel a été initié en partenariat avec la chorale SEGPA du Collège angevin Saint-Charles et visait à inclure sur scène, au sein d'une chorale, des enfants porteurs de handicap,

CONSIDERANT que le Collège Guillaume Budé sollicite une participation financière de la Commune pour ce séjour pédagogique,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Affaires sociales, scolaires et Petite Enfance, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au Collège Guillaume Budé, d'un montant de 950 euros, pour le séjour organisé du 11 au 13 mai 2026 à ANGERS,

DIT que cette subvention sera versée au cours du dernier trimestre 2026,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 15 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 15/10/2026

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261012-lmc111926H1-DE

Publication le 15/10/2026